

Service Aménagement Sud Est
Pôle Missions Départementales et Doctrine
Secrétariat de la CDAC

AVIS
DE LA
COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIALE
REUNIE LE 26 AOÛT 2021 A 14h45

Dossier : 275 A
Projet Super U – Commune de MORESTEL

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Isère :

Aux termes du procès-verbal de ses délibérations, prises sous la présidence de Monsieur Samy SISAÏD, sous-préfet à la relance, représentant M. le Préfet empêché ;

VU les articles L.750-1 à L.752-27 et R.751-1 à R.752-48 du Code du Commerce ;

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (ACTPE) ;

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) ;

VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial et aux demandes d'Autorisation d'Exploitation Commerciale;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2021-7-02-00002 du 02 juillet 2021 portant délégation de signature donnée à Monsieur Samy SISAÏD, sous-préfet à la relance auprès du préfet de l'Isère, en qualité de président de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Isère ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2021-01-21-023 du 21 janvier 2021 fixant la composition générale de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Isère ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 août 2021 précisant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial pour l'examen de la demande susvisée ;

VU la demande d'autorisation d'exploitation commerciale déposée le 22/07/2021 par la Société MORESTEL DISTRIBUTION, dans le cadre du permis de construire n°038 26121 10020 relative au

projet d'extension d'un ensemble commercial par la création d'un SUPER U de 1850 m² de surface de vente, d'une cellule commerciale de 457 m² de surface de vente et d'un drive de 124 m² d'emprise au sol et de 3 pistes, situé Rue Paul Claudel, sur la commune de MORESTEL.

VU le rapport d'instruction de la Direction Départementale des Territoires;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission,

Assistés de Mme Viviane BONNET, représentant M. le Directeur Départemental des Territoires,

CONSIDÉRANT que le projet présente des volumétries importantes engendrant un fort impact visuel sur l'entrée de ville de Morestel ;

CONSIDÉRANT que la commune d'Arandon-Passins a fait part de ses inquiétudes au regard de l'impact de ce projet sur les commerces du centre-ville ;

CONSIDÉRANT néanmoins que l'union des commerçants de Morestel, consultée par le maire, s'est montrée favorable au projet ;

CONSIDÉRANT également que ce projet de réhabilitation d'une friche commerciale dont une grande partie est inoccupée depuis 2004, va ainsi embellir l'entrée de ville de Morestel ;

CONSIDÉRANT que le projet est compatible avec les dispositions du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné approuvé le 3 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il ne provoque aucune artificialisation des sols et, au contraire, réduit l'imperméabilisation en rendant 58 places perméables ;

CONSIDÉRANT que le projet est vertueux en termes de transition écologique, notamment en matières de modes doux de déplacement et d'énergies renouvelables ;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux nouvelles attentes des consommateurs, et notamment la vente de produits d'occasion ;

CONSIDÉRANT que le projet créera 45 emplois ;

CONSIDÉRANT qu'ainsi ce projet répond aux dispositions de l'article L.752-6 du Code de Commerce ;

La commission a rendu un avis **favorable** sur le projet susvisé par sept voix favorables et une abstention sur les huit voix exprimées.

Ont voté pour :

M. Wilfried MADULI, 1^{er} adjoint au maire de Morestel

M. Frédéric GEHIN, représentant le président de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné

M. Aurélien BLANC, président du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Mme Sandrine MARTIN-GRAND, représentant le Conseil Départemental de l'Isère

M. Roger VALTAT, membre représentant les EPCI du département de l'Isère

Mme Christiane AUVERGNE, personnalité qualifiée en consommation et protection des consommateurs

M. Sébastien LEROUX, personnalité qualifiée en développement durable et aménagement du territoire

Se sont abstenus :

M. Thibaud BOULARAND, personnalité qualifiée en développement durable et aménagement du territoire

Etaients absents :

Le représentant le président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

M. Christian GUTTIN, membre représentant les Maires du département de l'Isère

M. Marcello BRANCALEONE, personnalité qualifiée en consommation et protection des consommateurs


M. Henry SOUDAN, Maire de la commune de Groslée-Saint-Benoit (département de l'Ain)

M. Maxime FLAMAND, personnalité qualifiée en développement durable et aménagement du territoire (département de l'Ain)

En conséquence, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Isère, réunie le 26 août 2021, est **favorable** à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale déposée par la Société MORESTEL DISTRIBUTION, dans le cadre du permis de construire n°038 26121 10020 relative au projet d'extension d'un ensemble commercial par la création d'un SUPER U de 1850 m² de surface de vente, d'une cellule commerciale de 457 m² de surface de vente et d'un drive de 124 m² d'emprise au sol et de 3 pistes, situé Rue Paul Claudel, sur la commune de MORESTEL.

A Grenoble, le 03/09/21

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet à la Relance



Samy SISAÏD

Voies de recours : Il est rappelé que les recours prévus aux articles L.752-17 et R.752-48 du Code de Commerce contre les décisions de la CDAC doivent être adressés, dans le délai d'un mois, au Président de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial : DGE/STCAS/SDCAR - Bureau de l'Aménagement Commercial- Bâtiment Sieyès - TELEDON 121- 61, Boulevard Vincent Auriol- 75703 Paris cedex 13

